

Procès-verbal de réunion du Bureau délibérant de la Communauté de communes

Date : Mardi 03 juin 2025 Durée : de 18h00 à 19h15		Lieu : Salle des Climats de Bourgogne à Gevrey-Chambertin
Présents	Elus Pascal GRAPPIN, Président Valérie DUREUIL, 3^e Vice-Présidente Hubert POULLOT, 4^e Vice-Président Sylvie VENTARD, 5^e Vice-Présidente Didier TOUBIN, 6^e Vice-Président Ghislaine POSTANSQUE, 7^e Vice-Présidente Gilles CARRE, 8^e Vice-Président Pascal BORTOT, 9^e Vice-Président Christian ROUSSEL, 10^e Vice-Président Georges STRUTYNSKI, 13^e Vice-Président Pour l'administration Frédéric GROSNICKEL, DGS Ludovic BOURDIN, DGA	
Excusés	Alain CARTRON, 1 ^{er} Vice-Président Christophe LUCAND, 2 ^e Vice-Président Jacques BARTHELEMY, 11 ^{ème} Vice-Président François MARQUET, 14 ^e Vice-Président	
Secrétaire de séance	Valérie DUREUIL	

Nombre de membres en exercice : 14 – Quorum : 8 – Présents : 10 – Votants : 10

Ordre du jour :

1. Intervention de la DGFIP Madame Stéphanie FOUCHER, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) sur la synthèse des comptes de la Communauté de communes.

2. Projets de délibération du Bureau communautaire

Assainissement – Dossier suivi par Hubert POULLOT et Ludovic BOURDIN.

B/25/75 - Objet : Assainissement – Tarification à l'hectolitre vinifié pour les frais de fonctionnement 2024 de la station d'épuration de Flagey-Echezeaux.

B/25/76 – Objet : Assainissement - Tarification à l'hectolitre vinifié pour les frais de fonctionnement 2024 de la station d'épuration de Meuilley.

Développement économique – Dossier suivi par Christian ROUSSEL et Ludovic BOURDIN.

B/25/77 - Objet : ZAE Les Terres d'Or 3 à Gevrey-Chambertin – Vente du lot n° 5.

B/25/78 - Objet : Ecoparc du Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges – Vente du lot n° 4A.

B/25/79 - Objet : Ecoparc du Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges – Vente du lot n° 4C1.

Economie sociale et solidaire – Dossier suivi par Christophe LUCAND et Ludovic BOURDIN.

B/25/80 - Objet : Création d'un équipement commercial et multiservices à Corgoloin – Modification n°4 au lot n°2 Terrassement/VRD.

Culture – Dossier suivi par Pascal BORTOT et Frédéric GROSNICHEL.

B/25/81 – Objet : Reversement à la MJC de Nuits-Saint-Georges de la subvention perçue du Centre National du Cinéma au titre du classement Art et Essai du Cinéma Le nuiton pour la période de juin 2021 à juillet 2023.

B/25/82 – Objet : Versement du prix du jury de la compétition professionnelle film d'animation du festival « Voir un petit court » 2025.

B/25/83 – Objet : Versement du prix du jury de la compétition professionnelle film de fiction du festival « Voir un petit court » 2025.

B/25/84 – Objet : Subventions à la MJC – Maison pour tous pour le projet « Ré-Création # Chapiteau ».

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

1. Intervention de la DGFIP Madame Stéphanie FOUCHER, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) sur la qualité des comptes 2024 de la Communauté de communes.

Madame FOUCHER débute sa présentation en soulignant le partenariat étroit et efficace entre le Service de Gestion Comptable de Nuits-Saint-Georges et la Communauté de communes. Elle indique que les indicateurs sont clairement favorables avec 16 items maîtrisés et 4 à améliorer, en particulier le suivi de flux financiers réciproques sur les budgets annexes et l'ajustement des états de l'inventaire comptable et de l'actif.

Le Président remercie Madame FOUCHER pour cette présentation et la qualité du relationnel mené sur le territoire.

2. Projets de délibération du Bureau communautaire

Assainissement

Délibérations présentées par Monsieur POULLOT.

B/25/75

ASSAINISSEMENT - TARIFICATION A L'HECTOLITRE VINIFIÉ POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2024 DE LA STATION D'EPURATION DE FLAGEY-ECHEZEAUX

La Communauté de communes est compétente en assainissement et gère les ouvrages de traitement qui ont été construits en tenant compte spécifiquement des effluents vitivinicoles dans leur dimensionnement.

Considérant les conventions signées avec les représentants de la profession viticole en 2008 pour le financement à hauteur de 38,10% des frais imputables au fonctionnement de la station, la profession a choisi une ventilation à l'hectolitre vinifié dans les cuveries concernées sur le secteur de Vosne-Romanée, Morey-Saint-Denis, Flagey-Echézeaux, Gilly-les-Cîteaux, Chambolle-Musigny et Vougeot.

Chaque année, les frais de fonctionnement réels sont actés dans les comptes administratifs du budget assainissement et les déclarations de récolte permettent de connaître le nombre total d'hectolitres vinifiés et le détail par domaine.

Considérant qu'il convient de voter le tarif à l'hectolitre vinifié pour la station de Flagey-Echézeaux en prenant en considération l'augmentation de 12,2% des coûts d'exploitation liés à la progression des tarifs de l'électricité, du tarif des produits de traitement et du coût croissant des analyses, mais aussi à la baisse des subventions de l'Agence de l'eau au titre de la prime d'épuration,

Compte tenu de la baisse constatée de 58,25 % des volumes déclarés pour l'année 2024,

La participation des professionnels viticoles raccordés à la station est fixée à 4,42 € à l'hectolitre pour 2024 (contre 1,62 € en 2023).

STEP FLAGEY	2024
6061.Eau, Electricité	96 409.00 €
6062.Produit de traitement	30 035.69 €
611. Bilan autosurveillance / Assistance biologique / Entretien espace vert / Dératisation	9 657.61 €
61521. Réparation Step	21 410.17 €
6156. Maintenance	411.96 €
6161. Assurance bâtiment	203.08 €
617. Suivi agronomique des boues	6 106.27 €
6228. Analyses	22 733.11 €
6288. Redevance ordures ménagères	881.86 €
012. Masse salariale 0,57 ETP (20h/semaine)	27 333.10 €
741. Prime épuration	-2 579.71 €
Total Coût Exploitation	212 602.14 €
Part des viticulteurs (38,10%)	81 001.41 €
Part société avec convention spéciale de déversement	2 606.94 €
Part "Autres Viticulteurs"	78 394.47 €
Volume en hectolitre (CSD)	17 743.86
Coût exploitation à l'hectolitre (hors CSD)	4.42 €

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **ADOpte** l'application du tarif de 4,42 €/hl vinifié pour le secteur de la station d'épuration de Flagey-Echézeaux au titre de l'exercice 2024, facturable en 2025.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 13.06 2025
Publiée sur site internet le : 13.06.2025

B/25/76

ASSAINISSEMENT - TARIFICATION A L'HECTOLITRE VINIFIÉ POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2024 DE LA STATION D'EPURATION DE MEUILLEY

La Communauté de communes est compétente en assainissement et gère les ouvrages de traitement qui ont été construits en tenant compte spécifiquement des effluents vitivinicoles dans leur dimensionnement.

Considérant les conventions signées avec les représentants de la profession viticole en 2008 pour le financement à hauteur de 8.5% des frais imputables au fonctionnement de la station, la profession a choisi une ventilation à l'hectolitre vinifié dans les cuveries concernées sur le secteur de Meuilley, Arcenant, Bévy, Marey-lès-Fussey, Chaux, Fussey et Villars Fontaine.

Chaque année, les frais de fonctionnement réels sont actés dans les comptes administratifs du budget assainissement et les déclarations de récolte permettent de connaître le nombre total d'hectolitres vinifiés et le détail par domaine.

Considérant qu'il convient de voter le tarif à l'hectolitre vinifié pour la station de Meuilley en prenant en considération l'augmentation de 18,6% des coûts d'exploitation liés à la progression des tarifs de l'électricité, du tarif des produits de traitement et du coût croissant des analyses, mais aussi à la baisse des subventions de l'Agence de l'eau au titre de la prime d'épuration,

Compte tenu de la baisse constatée de 44,34% des volumes déclarés pour l'année 2024,

La participation des professionnels viticoles raccordés à la station est fixée à 1,32 € à l'hectolitre en 2024 (contre 0,62 € en 2023).

STEP MEUILLEY	2024
6061.Eau, Electricité	26 270.52 €
6062.Produit de traitement	7 850.08 €
611. Bilan autosurveillance / Assistance biologique / Entretien espace vert / Dératisation	9 357.60 €
61521. Réparation STEP	14 614.33 €
6156. Maintenance	270.68 €
6161. Assurance bâtiment	84.47 €
617. Suivi agronomique des boues et épandage	17 182.37 €
6228. Analyses	1 289.28 €
6288. Redevance ordures ménagères	526.15 €
012. Masse salariale 0,57 ETP (20h/semaine)	27 333.10 €
741. Prime épuration	0.00 €
Total Coût Exploitation	104 778.58 €
Part des viticulteurs (8,5%)	8 906.18 €
Volume en hectolitre	6 743.42
Coût exploitation à l'hectolitre	1.32 €

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **ADOpte** l'application du tarif de 1,32 €/hl vinifié pour le secteur de la station d'épuration de Meuilley au titre de l'exercice 2024, facturable en 2025.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 13.06 2025
Publiée sur site internet le : 13.06.2025

Développement économique

Délibérations présentées par Monsieur ROUSSEL.

B/25/77

ZAE LES TERRES D'OR 3 -A GEVREY-CHAMBERTIN – VENTE DU LOT N° 5

Dans le cadre de la commercialisation des terrains de la ZAE Les Terres d'Or 3 à Gevrey-Chambertin,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer une promesse de vente puis la réitération de l'acte authentique pour l'opération suivante :

Vente à la SCI ROUGE du lot n° 5 d'une superficie de 3 215 m² au prix de 60 € HT/m².

Cette promesse de vente comportera pour l'acquéreur un engagement de location à la Société TECHNITOIT, spécialisée dans les travaux de toiture, d'isolation de façades et les énergies renouvelables.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 13.06 2025
Publiée sur site internet le : 13.06.2025

B/25/78
ECOPARC DU PRE SAINT DENIS A NUITS-SAINT-GEORGES – VENTE DU LOT N° 4A

Dans le cadre de la commercialisation des terrains de l'Ecoparc du Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer une promesse de vente puis la réitération de l'acte authentique pour l'opération suivante :

Vente à la SAS OCSIA du lot n° 4A d'une superficie de 3 965 m² au prix de 60 € HT/m².

Cette promesse de vente comportera pour l'acquéreur un engagement de location à la Société OCS2, spécialisée dans l'ingénierie et le matériel ferroviaire.

Délibération Télétransmise en préfecture le : 13.06 2025 Publiée sur site internet le : 13.06.2025
--

B/25/79
ECOPARC DU PRE SAINT DENIS A NUITS-SAINT-GEORGES – VENTE DU LOT N° 4C1

Dans le cadre de la commercialisation des terrains de l'Ecoparc du Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer une promesse de vente puis la réitération de l'acte authentique pour l'opération suivante :

Vente à la SCI C3N du lot n° 4C1 d'une superficie de 2 396 m² au prix de 60 € HT/m².

Cette promesse de vente comportera pour l'acquéreur un engagement de location à Monsieur Bryan DENIZOT pour y exercer une activité de Kinésithérapie.

Délibération Télétransmise en préfecture le : 13.06 2025 Publiée sur site internet le : 13.06.2025
--

Economie sociale et solidaire

Délibération présentée par Monsieur le Président.

B/25/80
**CREATION D'UN EQUIPEMENT COMMERCIAL ET MULTISERVICES A CORGOLOIN –
MODIFICATION N° 4 AU LOT N° 2 TERRASSEMENT / VRD**

Vu la délibération B/24/48,
Vu le code de la commande publique I 2194-1

Considérant qu'un marché de travaux pour la construction d'un commerce de proximité à Corgoloin a été attribué par délibération du 16 avril 2024 ;

Considérant que le lot n°2 Terrassement / VRD a été attribué à l'entreprise Noirot TP ;

Considérant qu'il y a eu des modifications sur l'opération ;

Considérant que des travaux supplémentaires pour la pose d'une clôture ont été demandés ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer la modification n° 4 au lot n° 2 Terrassement / VRD, qui donne lieu à une augmentation du marché de 2 550 € HT.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 13.06 2025

Publiée sur site internet le : 13.06.2025

Culture

Délibérations présentées par Monsieur BORTOT.

B/25/81

REVERSEMENT A LA MJC DE NUITS-SAINT-GEORGES DE LA SUBVENTION PERCUE DU CENTRE NATIONAL DU CINEMA AU TITRE DU CLASSEMENT ART ET ESSAI DU CINEMA LE NUITON POUR LA PERIODE DE JUIN 2021 A JUILLET 2023

La MJC de Nuits-Saint-Georges gère le cinéma depuis 1984. Les bâtiments ont été transférés en gestion à la Communauté de communes lors de sa création en 2005.

Depuis le 1^{er} juillet 2024, la Communauté de communes a repris la gestion totale du cinéma Le Nuiton.

Considérant le courrier, en date du 24 juillet 2024, adressé par le Centre National du Cinéma et de l'image animée pour le classement Art et Essai au titre de l'année 2024 du cinéma Le Nuiton ; classement après examen de la demande pour la période du 30 juin 2021 au 04 juillet 2023.

Considérant que la subvention allouée d'un montant de 6 793 € correspond à une période de gestion du cinéma Le Nuiton par la MJC de Nuits-Saint-Georges.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **DECIDE** de verser la subvention reçue du CNC d'un montant de 6 793 € au titre du classement Art et Essai 2024 pour la période du 30 juin 2021 au 04 juillet 2023 à la MJC de Nuits-Saint-Georges.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 13.06 2025

Publiée sur site internet le : 13.06.2025

B/25/82

VERSEMENT DU PRIX DU JURY DE LA COMPETITION PROFESSIONNELLE FILM D'ANIMATION DU FESTIVAL « VOIR UN PETIT COURT » 2025

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges organise chaque année le festival « Voir Un Petit Court » au cinéma Le Nuiton.

« Voir Un Petit Court » est un concours de réalisation de courts-métrages initié en 2014 par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et le cinéma Le Nuiton. Il a pour objectif de montrer que l'art cinématographique n'est pas réservé qu'aux professionnels et que la création est accessible à tous. Par cet événement, le cinéma Le Nuiton et la Communauté de communes souhaitent ainsi mettre en avant le dynamisme culturel du territoire.

Après 7 ans d'existence sous forme de concours, en 2022, la Communauté de communes et le cinéma ont voulu dynamiser l'événement en le professionnalisant pour en faire un véritable FESTIVAL DE COURTS-MÉTRAGES ouvert aux amateurs et aux professionnels.

Considérant le prix de 550 € prévu pour le gagnant du prix du jury dans la compétition professionnelle film d'animation,

Considérant que le gagnant du prix du jury dans la compétition professionnelle a été désigné par le jury du festival « Voir un Petit Court » au soir du 17 mai 2025,

Considérant que le gagnant de ce prix est Nicolas GEMOETS pour « Le muscle masqué dans ferraille pagaille »,

Considérant que les crédits pour ce prix sont prévus au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **ATTRIBUE** le prix du jury pour les professionnels à Nicolas GEMOETS pour la somme de 550 €, gagnant de cette compétition professionnelle film d'animation du festival 2025 « Voir un Petit Court »

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 13.06 2025

Publiée sur site internet le : 13.06.2025

B/25/83

**VERSEMENT DU PRIX DU JURY DE LA COMPETITION PROFESSIONNELLE
FILM DE FICTION DU FESTIVAL « VOIR UN PETIT COURT » 2025**

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges organise chaque année le festival « Voir Un Petit Court » au cinéma Le Nuiton.

« Voir Un Petit Court » est un concours de réalisation de courts-métrages initié en 2014 par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et le cinéma Le Nuiton. Il a pour objectif de montrer que l'art cinématographique n'est pas réservé qu'aux professionnels et que la création est accessible à tous. Par cet événement, le cinéma Le Nuiton et la Communauté de communes souhaitent ainsi mettre en avant le dynamisme culturel du territoire.

Après 7 ans d'existence sous forme de concours, en 2022, la Communauté de communes et le cinéma ont voulu dynamiser l'événement en le professionnalisant pour en faire un véritable FESTIVAL DE COURTS-MÉTRAGES ouvert aux amateurs et aux professionnels.

Considérant le prix de 550 € prévu pour le gagnant du prix du jury dans la compétition professionnelle film de fiction,

Considérant que le gagnant du prix du jury dans la compétition professionnelle a été désigné par le jury du festival « Voir un Petit Court » au soir du 17 mai 2025,

Considérant que le gagnant de ce prix est Jules SANCHEZ pour « Bonjour Merci Aurevoir »,

Considérant que les crédits pour ce prix sont prévus au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **ATTRIBUE** le prix du jury pour les professionnels à Jules SANCHEZ pour la somme de 550 €, gagnant de cette compétition professionnelle film de fiction du festival 2025 « Voir un Petit Court ».

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 13.06 2025

Publiée sur site internet le : 13.06.2025

B/25/84

SUBVENTIONS A LA MJC – MAISON POUR TOUS POUR LE PROJET « RE-CREATION # CHAPITEAU »

Le budget primitif du budget Principal 2025 prévoit une subvention de fonctionnement de 5 000 € dans le cadre d'un projet innovant.

Vu la demande de subvention de 5 000 € de la MJC-Maison pour tous pour le projet « Ré-Création # Chapiteau » adressé au Président de la Communauté de communes par courrier le 18 avril 2025,

Vu la proposition de la commission Culture du 20 mai 2025 d'attribuer une subvention de 3 500 € à la MJC-Maison pour tous,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 3 500 € à la MJC-Maison pour tous dans le cadre du projet « Ré-Création # Chapiteau »,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2025, à l'article 6745.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 13.06.2025

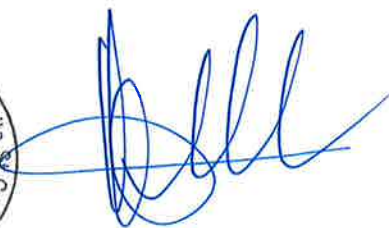
Publiée sur site internet le : 13.06.2025

Fin à 19h15.

La Secrétaire de séance
Valérie DUREUIL



Le Président
Pascal GRAPPIN



Destinataires du compte-rendu

Membres du Bureau + 55 maires
+ Membres du comité de direction des services

Date de transmission

08.10.2025 + 17.10.2025